

Privilège—M. Munro (Hamilton-Est)

Des voix: Bravo!

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je veux intervenir à propos de cette question de privilège. La seule chose qui devient de plus en plus évidente, c'est qu'il y a de plus en plus de confusion. Étant donné les démarches faites vendredi dernier par la GRC et les questions restées sans réponse, il incombe au gouvernement d'ordonner une enquête publique.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Il n'existe aucun mécanisme de procédure qui me permet d'entendre le ministre une deuxième fois sur la même question de privilège.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Jamais à la Chambre je n'ai vu une telle distorsion des faits par un député dans une présentation à la suite de réponses. Je constate, monsieur l'Orateur, que les députés de l'opposition ne sont pas intéressés à avoir des réponses aux points qu'ils soulèvent. C'est d'ailleurs tout à fait dans la ligne de pensée de l'honorable député qui vient de parler qui, à mon avis, monsieur l'Orateur, a fait une distorsion complète et tout à fait inacceptable des réponses que nous avons données plus tôt cette semaine à une série de questions écrites. En aucun moment, si l'on consulte la liste des réponses à ces questions, peut-on conclure, comme l'honorable député veut le faire, à une incrimination de mon collègue le ministre du Travail (M. Munro). Je trouve ceci tout à fait abject, inacceptable et inconcevable de la part d'un député responsable. A mon avis, les réponses données au *Feuilleton* sont des réponses aux questions qui ont été posées, qui n'ont absolument aucun rapport avec la conduite, ou la supposée inconduite de mon collègue le ministre du Travail, de tenter de conclure par les réponses qui ont été données à une activité incorrecte et irrégulière de la part de mon collègue le ministre du Travail, c'est tout à fait inacceptable.

Je veux dire à la Chambre que les rapports qui m'ont été donnés à la suite de l'engagement qui a été formulé par mon collègue, l'ancien ministre responsable du ministère des Affaires urbaines, que les procédures qui ont été suivies, et la somme du travail qui a été accomplie pour vérifier si oui ou non il y avait eu irrégularité m'amènent à conclure qu'il n'y a eu aucune irrégularité. Et si l'honorable député a du courage, comme le disait mon collègue le ministre du Travail, qu'il aille en dehors de la Chambre, qu'il porte des accusations directes, et qu'il répète ce qu'il dit.

[Traduction]

M. l'Orateur: La question de privilège soulevée, par le ministre du Travail (M. Munro) porte sur les insinuations à son égard que renfermaient certaines questions qui ont été posées à la Chambre. Il prétend que les députés devraient recourir à d'autres procédés et cesser de faire des insinuations malveillantes. Les deux parties semblent ne pas être du tout d'accord sur ce point. De toute façon, je ne peux pas décider s'il y a bien là atteinte aux privilèges. La réclamation du ministre n'est pas accompagnée d'une motion demandant à la présidence d'intervenir. Il n'y a donc pas lieu d'aller plus loin.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA RADIODIFFUSION

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ D'ENQUÊTE SUR LE SERVICE NATIONAL ÉTABLI LE 14 MARS 1977

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, j'aimerais déposer dans les deux langues officielles le rapport du comité d'enquête sur le service national de la radiodiffusion établi le 14 mars 1977.

* * *

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) demande à présenter le bill C-62, tendant à modifier la loi électorale du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1520)

LES PÉTITIONS

INSTANCES EN FAVEUR DE L'APPLICATION STRICTE DES LOIS ANTI-PORNOGRAPHIQUES

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une pétition au nom de 1947 résidents de Kelowna, Colombie-Britannique, et des localités environnantes, qui veulent l'application stricte de l'article 159 du Code criminel afin de lutter contre les effets néfastes de la pornographie chez les enfants et sur le tissu de notre société.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 2183, 2410, 1766, 2775 et 2778.

[Texte]

LES EMPLOYÉS À LA RÉSIDENCE DU PREMIER MINISTRE

Question n° 2183—**M. Cossitt:**

Quels sont les a) nom, b) poste, c) traitements annuels, d) dates d'entrées en fonction, e) postes occupés au gouvernement antérieurement, de toutes les